



Syndicat Départemental Autonome des Territoriaux du Tarn.

Hôtel du Département Lices Georges Pompidou 81 013 ALBI Cedex 09
sdatt@tarn.fr 05.63.48.68.09

RENOUVELLEMENT 2020

Date : ... / ... / 2020

INFORMATIONS PERSONNELLES

Mme. M. Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Date de naissance _____ Tél. _____ Portable _____
Grade _____ Echelon _____ E.MAIL: _____ @ _____

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Collectivité _____ Service : _____
Situation administrative :
Titulaire Stagiaire Retraité(e) Contractuel (le) de droit public Contractuel (le) de droit privé

COTISATION SYNDICALE

GRILLE DES COTISATIONS ANNUELLES 2020 :

<input type="checkbox"/> CATEGORIE A	85 €	soit 28,58 € après déduction d'impôt
<input type="checkbox"/> CATEGORIE B	70 €	soit 23,80 € après déduction d'impôt
<input type="checkbox"/> CATEGORIE C	56 €	soit 19,04 € après déduction d'impôt
<input type="checkbox"/> RETRAITE	30 €	soit 10,20 € après déduction d'impôt

Paiement des Cotisations :

Chèque à l'ordre du SDATT
 1 fois Chèque à encaisser le .../.../20
 2 fois Chèque de ...€ à encaisser le .../.../20
Chèque de ...€ à encaisser le .../.../20
 Prélèvement SEPA joindre un RIB
 1 fois 2 fois

J'adhère au Syndicat Départemental Autonome des territoriaux du Tarn

A _____, le _____ Signature

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au Syndicat Départemental Autonome des Territoriaux du Tarn d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent pas être communiquées à l'extérieur du SDATT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation, et de rectification des données le concernant

Complétez les rubriques sans omettre de signer. Les fiches incomplètes ne pourront pas être enregistrées dans le fichier des adhérents.

Mandat de prélèvement



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez

Syndicat Départemental Autonome des Territoriaux du Tarn

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Crédit Mutuel Albi Madeleine

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR04ZZZ8050AE

Débiteur :

Votre Nom _____
Votre Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Pays _____

Créancier :

Nom Syndicat Départemental Autonome des Territoriaux du Tarn
Adresse Hôtel du Département Lices Georges Pompidou
Code postal 81013 Ville ALBI CEDEX 09
Pays France

IBAN

BIC

Tiers débiteur _____

Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

Tiers créancier _____

A : _____

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.



Syndicat Départemental **A**utonome des Territoriaux du Tarn.

Albi, le 02 décembre 2019

Cher (e) adhérent (e),

La cotisation syndicale représente plus de 70 % du budget du syndicat

Elle permet au syndicat d'exister et d'assurer aux adhérents, et à tous les territoriaux du Tarn, un fonctionnement indépendant, avec pour seul objectif la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels.

Une cotisation, c'est aussi permettre aux élus **A**utonomes d'assurer pleinement leurs mandats au sein des différentes instances dans lesquelles ils ont été élus.

- ✓ Adhérer au **SDATT**, c'est renforcer la protection individuelle et collective de tous les agents, dans la défense de leurs missions et de leurs services ;
- ✓ Adhérer au **SDATT**, c'est donner sa force à un syndicalisme de proximité indépendant de tout pouvoir politique, libre et déterminé.
- ✓ Adhérer au **SDATT**, c'est permettre à chacun d'être destinataire d'une information variée, objective sur vos droits.

Vous trouverez au recto de la présente un bulletin de renouvellement d'adhésion au **SDATT**. Pour les adhérent(e)s qui sont en prélèvement des cotisations il est inutile de renvoyer ce bulletin sauf en cas de changement de coordonnées bancaires ou postales. Nous vous rappelons que la cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation.

Dès réception de votre bulletin d'adhésion, vous serez inscrit sur notre liste de diffusion locale.

L'ensemble des membres du bureau du **SDATT** se joignent à moi pour vous offrir l'agenda des Territoriaux du Tarn et *pour vous souhaiter, à toutes et tous, de passer d'agréables fêtes de fin d'année.*

Jean Christophe FLEURY,

Président du **SDATT**.